



## **Article 1 : OBJET**

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions de prise en demi-pension par le cavalier \_\_\_\_\_ de l'équidé \_\_\_\_\_ qu'il déclare bien connaître, au sein de l'établissement équestre éQibiémo.

## **Article 2 : OBLIGATION DU CAVALIER**

Le cavalier utilisera en bon père de famille l'équidé, en aucun cas cette utilisation ne pourra excéder les possibilités de l'équidé. Il s'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement équestre. Le cavalier n'a aucun droit de regard sur l'utilisation de l'équidé lorsqu'il n'en a pas l'utilisation. Le cavalier se doit de laisser les installations aussi propres et rangées qu'il les a trouvés en venant (ramassage des crottins dans la carrière et le manège + balayage de l'aire de pansage et rangement des équipements utilisés). Le cavalier est membre du club, à jour de sa licence et de son adhésion à l'établissement équestre.

## **Article 3 : OBLIGATION DE L'ETABLISSEMENT EQUESTRE**

L'établissement équestre assure la garde, la nourriture, l'entretien complet (parages et soins vétérinaires) de l'équidé.

## **Article 4 : UTILISATION DE L'EQUIDE**

Sauf meilleur accord entre les parties, le cavalier pourra utiliser le cheval les jours et heures suivants :

2 jours par semaine :

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heure \_\_\_\_\_ en séance collective encadrée.

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heure \_\_\_\_\_ seul.

Lors des séances seul, le cavalier pourra lors de son heure libre, travailler à pied son cheval et monter en effectuant des exercices de dressage en autonomie avec la selle et le licol en réalisant des exercices déjà effectués pendant une séance de cours encadrée. Les sorties hors de l'établissement équestre sur un itinéraire connu et déjà pratiqué avec l'enseignante et en adaptant l'allure selon les conditions météorologiques sont autorisées mais uniquement en étant 2 cavaliers minimum de l'écurie à partir ensemble. Il est interdit de sortir en extérieur en liberté à pied comme à cheval. (longe obligatoire tenue en main à pied et rênes et licol obligatoire et tenue en main à cheval)

## **Article 5 : DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat est un engagement :

Soit du 09/09/2024 au 31/08/2025 (-25% sur les stages d'été)

du 09/09/2024 au 22/06/2025 (tarif plein sur les stages d'été)

du 09/09/2023 au 22/06/2025 +1 mois d'été juillet ou août(-10% sur les stages d'été)

Les séances sont maintenues toute l'année lors de la période scolaire hormis les jours fériés. Durant les vacances scolaires de la Toussaint, d'hiver et de printemps les séances sont assurées sous forme de stages de 2h.

L'école d'équitation comportementale éQibiémo sera fermée durant les vacances de Noël du 23 décembre 2024 au 29 décembre 2025. Les séances ne seront ni assurées ni rattrapées durant cette semaine. Toutefois lors de cette semaine chaque cavalier pourra venir travailler son cheval en autonomie dans la carrière ou le manège aux horaires précisés dans son contrat.

### **Article 5 : PRIX**

Le tarif de la demi-pension s'élève à 175 €/mois

#### LICENCE :

+ 18 ans : 36€

#### ADHESION EQIBIEMO :

+ 18 ans : 161 €

Il est convenu que le montant de la demi-pension est à régler avant le 10 du mois.

### **Article 6 :**

Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente du présent contrat. :

Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'article L. 321-4 du Code du sport, de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels je peux être exposé(e) dans le cadre de la pratique de l'équitation.

J'atteste avoir recueilli un avis médical favorable et ne présenter aucune contre-indication à la pratique de l'équitation.

J'ai été informé que la souscription d'une licence implique la collecte de mes données personnelles par le club et par la FFE pour l'exécution des services dont je bénéficie.

En souscrivant une licence, j'ai pris connaissance et j'accepte la politique de confidentialité de la FFE accessible à l'adresse [www.ffe.com/rgpd](http://www.ffe.com/rgpd).

Je reconnais avoir pris connaissance et signé les conditions d'assurance responsabilité civile et individuelle accident offerte par la licence FFE

Je reconnais avoir parfaitement conscience de la différence d'indemnisation entre les garanties d'assurance de base offertes dans la licence FFE et les garanties complémentaires payantes proposées. Je fais ainsi le choix suivant :

Je souscris les garanties d'assurance individuelle accident offertes avec la licence FFE ou j'ai déjà souscrit à une licence FFE n° \_\_\_\_\_.

J'accepte que mes coordonnées soient communiquées aux partenaires de la FFE et qu'ils puissent me faire parvenir des informations.

J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement

auprès du club d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

J'accepte de céder les droits d'exploitation de mon image (ou de mon enfant mineur) dans le cadre unique des supports de communication (dépliants, presse, site internet, vidéos, réseaux sociaux, etc) de l'école d'équitation comportementale éQibiémo. Cette cession de droits à mon image (ou de mon enfant mineur) est consentie sans aucune contrepartie financière ou matérielle. Je la délivre à titre totalement gratuit sans limite de durée.

Je refuse l'utilisation de mon image par le club dans le cadre de la pratique de mes activités équestres.

Je comprends que je ne pourrai pas être remboursé(e) en cas d'absence à une ou plusieurs séances pour lesquelles une place m'était réservé(e) sauf en présence d'un certificat médical.

J'atteste avoir pris connaissance et signé le règlement intérieur du centre équestre, annexé au présent contrat.

En signant le contrat ci-dessous je m'engage à payer les sommes correspondantes au(x) forfait(s) mentionné(s) ci-dessous. Ce contrat d'inscription vous engage pour l'ensemble de la saison 2024-2025 soit du 09/09/2024 au 22/06/2025 hors vacances scolaires.

Date et signature (précédée de la mention lu et approuvé) :